

SERVICE SCOLARITE ET STRATEGIE EDUCATIVE

DEMANDE DE DEROGATION HORS SECTEUR A GENNEVILLIERS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 (Article 23), Loi 86.29 du 9 janvier 1986 (Article 37), loi n° 36 972 du 19 août 1986 (article 11), circulaire interministérielle du 25 août 1989.

Vous souhaitez scolariser votre (ou vos) enfant(s) dans une autre école que celle définie par les secteurs scolaires. Les dérogations sont accordées selon 4 critères : sociaux, médicaux, pédagogiques et "horaires décalés" et uniquement s'il reste des possibilités d'accueil dans l'école demandée.

Motif(s) de la demande (cocher la (les) case(s) correspondant au(x) motif(s) de votre demande)

- Contrainte professionnelle (horaires décalés)

Documents à joindre obligatoirement à votre dossier pour une prise en compte de la demande

- Attestation de l'employeur précisant les horaires des parents
- Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant
- Photocopie de la carte d'identité de la personne assurant la garde de l'enfant

- Santé

Document à joindre obligatoirement à votre dossier pour une prise en compte de la demande

- Certificat médical

- Social

Document à joindre obligatoirement à votre dossier pour une prise en compte de la demande

- Attestation des services sociaux

- Pédagogique

Document à joindre obligatoirement à votre dossier pour une prise en compte de la demande

- Attestation de l'Education Nationale

Le motif de la demande peut être détaillé au dos ou dans une lettre jointe à votre dossier.

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

Adresse :

@.....

NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS :

du responsable légal 1 :



.....

PROCEDURE DE DEROGATION HORS SECTEUR POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE A GENNEVILLIERS :

- Remplir de façon exhaustive le formulaire de dérogation hors secteur
- Joindre obligatoirement les documents réclamés
- **Retourner le dossier complet au plus tard le 01 avril 2023 par courriel** à l'adresse dess.sse@ville-genevilliers.fr en indiquant dans l'objet demande de dérogation hors secteur à Gennevilliers

En cas d'impossibilité :

- dossier à déposer dans **la boîte aux lettres « service scolaire » de la Mairie de Gennevilliers** – située à l'entrée de la Mairie - Indiquer sur l'enveloppe : Demande de dérogation hors secteur à Gennevilliers
- par voie postale : Mairie de Gennevilliers – Service scolarité et stratégie éducative – 177 avenue Gabriel-Péri 92 230 Gennevilliers

La réponse à votre demande vous sera donnée par mail.

Merci de vérifier que vous avez bien renseigné votre adresse e-mail

Protection des données personnelles

En tant que responsable de traitement, la Ville de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant et concernant les enfants dont vous êtes les responsables légaux aux fins de gestion des inscriptions scolaires ainsi qu'aux fins de gestion de la communication municipale. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits par la Ville de Gennevilliers, vous êtes invités à consulter le guide relatif à la protection de vos données personnelles disponible sur l'Esp@ce Famille à cette l'adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net/VILLE-GENNEVILLIERS/espace-citoyens/>